

Avis 2025-93

AVIS SUR LA CREATION DE LA RNR DUNES ET PALUDS BIGOUDENES

Le présent document correspond à l'avis des rapporteurs (Jacques HAURY et Marion HARDEGEN). Il intègre l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique du CSRPN (réunie en séance le 27 octobre 2025).

La rédaction a été amendée au vu de la présentation du projet par les acteurs locaux et des interventions en séance du 6 novembre 2025. En outre des compléments ont été apportés par certains membres du CSRPN sur la version mise en circulation pour avis.

Les éléments suivants ont été pris en compte pour la rédaction de l'avis :

- La réponse initiale à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;
- L'avis initial du CSRPN ;
- Le dossier de demande de classement en Réserve naturelle régionale du site des Dunes et Paluds Bigoudènes, composé de trois documents : dossier synthétiques, dossier scientifique, dossier administratif ;
- Une rencontre sur site entre l'équipe des porteurs du projet et deux membres du CSRPN (Jacques HAURY, Christian HILY) le 29 septembre 2025.

Il reprend les points d'attention de l'avis initial du CSRPN de 2021 suite à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : « *Le site est d'intérêt majeur, avec un patrimoine naturel, écologique et hydro-géomorphologique régional voire supra-régional exceptionnel (...). Ce patrimoine biologique n'est pas assez détaillé dans le rapport, et la biodiversité marine n'est pas abordée. Des manques de connaissances sur les étangs en grande partie privés sont patent, et il faudra bien vérifier l'accord et l'implication des propriétaires dans la mise en place de la réserve.* »

Le dossier de l'AMI n'avait pas mentionné qu'il y avait dans le périmètre 2 sites inscrits à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique, ce qui a été rectifié dans la demande de labellisation.

Contexte

Le projet de création de la RNR des Dunes et Paluds Bigoudènes a été envisagé suite à la réponse favorable du Conseil régional lors de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt émis en 2020 par la Région. Ce dossier initial a été évalué très favorablement par le CSRPN puis par la Région. La démarche de construction de ce projet a été réalisée en concertation avec les acteurs locaux et divers usagers du territoire, à partir de 2022.

Signalons que le dossier déposé prend en compte le milieu marin et certaines zones qui ne sont pas proposées au classement. L'avis ne considère que le périmètre proposé au classement.

Résumé des dossiers de demande classement

1. Dossier scientifique

Le dossier scientifique complète et précise les enjeux patrimoniaux du site, qu'ils soient naturels (géologie, géomorphologie, faune et flore, paysage) ou anthropiques (patrimoine archéologique, usages, ...).

Les principaux points sont repris dans cet avis.

Géologie et géomorphologie

[L'intérêt du site est lié à sa géologie et sa géomorphologie qui résulte de l'histoire géologique, des transgressions et régressions marines, de l'hydrologie et des usages des petits bassins versants côtiers.]

Le site du projet de RNR est la frange littorale d'un site naturel majeur en Bretagne connu comme « La Baie d'Audierne ». Il s'agit d'abord un site géologique singulier à l'échelle de la Bretagne. Le paysage, les habitats, faune et flore en résultent.

Un seul Site d'Intérêt Géologique (SIG), le Ru Vein, est dans le périmètre de la RNR, même si un second, la carrière de Serpentinite de Pontalan a été étudié dans le périmètre scientifique. Le Ru Vein, c'est la mémoire de l'ancien cordon pléistocène dans sa structure (cryoturbation) et sa morphologie (cote 14m). L'objet géologique remarquable d'intérêt patrimonial correspond au périmètre SIG. C'est un site d'intérêt régional.

Toute la parcelle de la carrière du Ru Vein et tout le littoral justifieront attention au sein du plan de gestion (intérêt géologique).

Par ailleurs, un indice très important de lithium est reconnu sur la commune de Trégueennec. Dans le contexte national de reprise des exploitations minières, c'est là, un éventuel risque potentiel.

Patrimoine biologique

Le dossier scientifique de la demande de classement comporte une présentation du patrimoine naturel biologique du site. Il synthétise des données provenant de multiples sources. L'importance du travail de synthèse réalisé par les porteurs du projet et leur partenaire Bretagne Vivante est à souligner, l'état des connaissances et les enjeux du site sont clairement exposés dans le dossier et bien résumés dans le dossier de synthèse.

Les Habitats

Liste des habitats La liste des habitats terrestres et littoraux d'intérêt communautaire recense 9 habitats pour lesquels la responsabilité régionale est très élevée. Parmi ceux-ci les dunes grises,

Tableau 3 : Liste des Habitats d'intérêt communautaire (non déclinés en habitats élémentaires) - Source : CBNB, 2001

Habitats d'intérêt communautaire		Surface N2000 (en ha)	Responsabilité Bretagne	Responsabilité site
Code UE	Intitulé français			
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	1,3	Très élevée	Très élevée
1220	Végétation vivace des rivages de galets	2,31	Très élevée	Élevée
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	6,3	Très élevée	Élevée
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	0,21	Très élevée	Élevée
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	0,58	Très élevée	Élevée
1410 ¹	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	18,31	Élevée	Élevée
2110	Dunes mobiles embryonnaires	6,02	Élevée	Très élevée
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	49,9	Très élevée	Très élevée
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	326,91	Très élevée	Très élevée
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	28,12	Très élevée	Très élevée
2190	Dépressions humides intradunaires	111,72	Très élevée	Très élevée
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	49,7	Mineure	Élevée
4030	Landes sèches européennes	7,37	Élevée	Modérée
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin	0,93	Modérée	Modérée

¹ Présence sur le site restant à confirmer

*Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

particulièrement développées, sont d'intérêt prioritaire.

Les habitats marins subtidiaux n'étant pas dans le périmètre proposé au classement, il n'était pas utile de les mentionner dans le tableau des habitats marins.

Intérêt des différents habitats « majeurs »

Une des particularités essentielles de la RNR demandée est l'importance des **zones humides**. Le site des dunes et paluds bigoudènes accueille un ensemble de petits plans d'eau littoraux alimentés par de petits cours d'eau ainsi que les deux plus grands **étangs naturels** du Finistère, Trunvel et Kergalan ; ce dernier est privé et restera malheureusement hors du périmètre de la RNR. Il est également constitué de vastes milieux humides permanents - **marais, prairies humides**, etc .- et de zones humides temporaires comme les **paluds et dépressions intradunaires** qui sont inondées en hiver et s'assèchent progressivement au cours de l'été. C'est notamment dans ces milieux qu'on trouvera des espèces patrimoniales majeures (characées, espèces amphihalines, oiseaux, ...)

L'estran et les milieux dunaires ont une forte extension spatiale, avec les différents faciès de haut de plage, de dune mobile, de dune fixée (dune grise) particulièrement riche en espèces, et de cordons de galets. L'intérêt des milieux intertidiaux sableux est sans doute important en termes de biodiversité mais aussi de fonctionnalité, c'est-à-dire d'une part, le bon accomplissement des

fonctions écosystémiques (comme la nutrition de l'avifaune, sa quiétude, ses déplacements, les cycles bio-géo-chimiques, ...) et, d'autre part, les services écosystémiques (accueil des touristes, sports nautiques, pratiques des tellineurs, ...) qui la déterminent. Aussi des actions de connaissance sur ce domaine seront à mener pour le préciser.

Les landes sur serpentinite, roche ultrabasique, sont une richesse majeure de la RNR en raison de l'association d'espèces acidophiles et basiphiles, dont l'endémique Fétuque bigoudène.

La flore

Plus de **800 taxons de flore vasculaire** ont été inventoriés sur le site d'étude dont 3 sont d'intérêt communautaire, 23 sont protégés et 49 sont considérés rares et/ou menacés dans les listes rouges régionale ou nationale (Laurent E., 2023). On y retrouve **76 taxons « à enjeu »** recensés au sein du périmètre d'étude depuis 1980 : 3 taxons à « enjeu majeur » dont la Fétuque bigoudène précitée, 26 taxons à « enjeu très fort », 22 taxons à « enjeu fort », 9 taxons à « enjeu réglementaire » notamment les orchidées de l'APPB, 15 « autres taxons intéressants », 1 taxon non signalé récemment en Bretagne (la Buglosse bleue) et dont la station locale a été détruite.

Enfin **20 espèces exotiques envahissantes** colonisent la RNR, dont certaines posent des problèmes importants de gestion, notamment les deux Jussies, l'Herbe de la Pampa et le Baccharis.

Pour les **characées**, groupe inventorié depuis les années 1950 et ayant fait l'objet de recherches récentes 16 espèces ont été retrouvées, soit la moitié des espèces armoricaines. On y recense notamment 5 espèces très rares au niveau régional.

Le diagnostic écologique n'intègre pas les lichens, les champignons, les bryophytes, le phytoplancton dulçaquicole.

La faune

L'évaluation patrimoniale de la faune a été réalisée selon une méthodologie originale dérivée de l'indice de qualité écologique (synthèse confiée à Bretagne Vivante). Toutefois l'absence de liste de référence pour de nombreux taxons empêche de présenter une analyse patrimoniale pour tous les groupes.

Faune vertébrée

- **Avifaune** : Le territoire est tout particulièrement reconnu pour les populations d'oiseaux qu'il accueille. En effet, les grands espaces de la baie d'Audierne sont favorables à la reproduction de nombreux oiseaux, et à l'accueil des oiseaux en halte migratoire et en hivernage. En 50 ans, **320 espèces d'oiseaux** ont été observées sur le site :
 - Pour les **oiseaux nicheurs** : 14 espèces à enjeu très fort et 10 espèces à enjeu fort ; on déplore que 4 espèces anciennement nicheuses ne le sont plus ;
 - Pour les **oiseaux migrants** : 1 espèce à enjeu majeur : le Phragmite aquatique (le Puffin des Baléares dont la présence est très occasionnelle, cette espèce étant essentiellement pélagique n'aurait pas dû être inclus dans la liste), 4 espèces à enjeu très fort et 17 espèces à enjeu fort,
 - Pour les **oiseaux hivernants** : 6 espèces à enjeu très fort et 14 espèces à enjeu fort.
 - En ce qui concerne les **poissons**, 8 espèces d'eau douce ou amphihaline ont été identifiées sur le site, dont 1 poisson migrant à enjeu majeur (l'Anguille européenne) et un

poisson d'eau douce à enjeu fort (le Brochet). Deux espèces introduites sont à citer : la Truite arc-en-ciel et le Gambusie, espèce exotique envahissante.

- Pour les **mammifères**,
 - 27 espèces terrestres ou dulçaquicoles ont été identifiées sur le site, dont 1 espèce à enjeu majeur (le Campagnol amphibie) et 2 espèces à enjeu très fort (la Loutre d'Europe et le Grand Rhinolophe), mais aussi les 3 invasives « classiques » des zones humides que sont le Ragondin, le Vison d'Amérique et le Rat musqué.
- Les **amphibiens** sont représentés par 11 taxons.
- Six **reptiles** sont connus sur le site, dont 1 reptile à enjeu fort (la Vipère péliade).

Faune invertébrée terrestre

- En ce qui concerne les **invertébrés**, 903 espèces continentales ont été identifiées sur le site.
- Il s'agit, pour les groupes taxonomiques disposant de listes de références pour l'analyse des niveaux d'enjeux :
 - 1 espèce d'odonate à enjeu très fort (l'Agrion joli) et 1 à enjeu fort,
 - 2 espèces d'orthoptère à enjeu très fort (le Criquet palustre et le Criquet des Ajoncs) et 2 à enjeu fort,
 - 4 espèces de lépidoptère à enjeu fort.

Pour les autres groupes ne disposant pas de liste de référence, certaines espèces sont à « enjeu » en raison de leur rareté en Bretagne ou de caractéristiques spécifiques (espèces en limite d'aire de répartition comme le coléoptère Rosalie des Alpes, espèces caractéristiques de certains habitats naturels ou indicatrices de la qualité de leurs habitats naturels). C'est le cas pour 1 espèce de lépidoptères, 4 espèces d'arachnides, 4 espèces d'hétéroptères aquatiques, 8 espèces de coléoptères, 1 espèce de crustacé et 1 espèce de fourmi.

Patrimoine archéologique et historique

Le patrimoine archéologique (remontant au Néolithique), des époques gallo-romaine à médiévale, mais aussi historique comme l'aménagement hydro-agricole des paluds ou les fours à goémon, religieux avec les églises et calvaires ou vernaculaires comme les murets, fontaines, ... est important. Il faut aussi citer les restes de la 2^{nde} guerre mondiale dont le monument le plus emblématique est le Concasseur à galets de Trégueennec.

Contexte socio-économique

Gestion et usages

La **gestion des espaces naturels** est une préoccupation ancienne des élus locaux, avec notamment la mise en place d'un Document d'Objectifs Natura 2000 sur la Baie d'Audierne qui donne une vision d'ensemble de la zone, faisant suite à un site classé qui correspondait assez bien au périmètre proposé pour la RNR.

De nombreux usages de loisir concernent ces grands espaces : l'accès à la plage, les sports de glisse, la randonnée, le tourisme équestre ... qui peuvent causer des dérangements importants pour la faune ou des piétinements abusifs, mais aussi des activités comme la chasse (qui ne se pratique pas sur le DPM), la pêche de loisir, ...

Différentes études ou suivis scientifiques sont ou ont été réalisés (notamment à la station de baguage de Trunvel de Bretagne Vivante).

Une pêche professionnelle pêche à la Telline se pratique avec une dérogation d'accès automobile sur l'estran et une autorisation de pêche de nuit.

Deux activités agricoles persistent :

- l'élevage, notamment par des conventions d'usage agricole avec le Conservatoire du Littoral, ce qui permet de maîtriser la végétation et ainsi d'entretenir des espaces ouverts ;
- la bulbiculture (en régression) en limite de la RNR qui se traduit par des pompages d'eau (dans la nappe et dans les étangs), mais aussi des rejets de nutriments et de pesticides dans les eaux.

Menaces

Les menaces sont évaluées à partir d'un croisement entre les enjeux patrimoniaux et les pressions s'exerçant sur ce patrimoine. Les menaces sont présentées pour le patrimoine géologique, d'une part, et pour le patrimoine biologique d'autre part.

Menaces sur le patrimoine géologique

- Pour le cordon de galets pléistocène, la menace majeure est l'enfrichement ne permettant plus de voir ce patrimoine. En revanche pour le cordon de galets actuel, la fréquentation et les prélèvements de galets par les particuliers constituent des risques de dégradation.
- Pour le gisement de lithium, il n'y a pour l'instant pas d'exploitation prévue, mais l'exploitation modifierait l'état actuel de la réserve et entraînerait des conséquences sur l'hydrologie.

Menaces sur le patrimoine biologique

- **L'évolution des habitats** se traduit naturellement par un embroussaillement ; le maintien des espaces ouverts dans le cadre de la stratégie agro-pastorale du Docob est certainement à encourager. Par ailleurs, le maintien de niveaux d'eau élevés dans les étangs de Kergalan et Trunvel favorise l'augmentation de la roselière au détriment des prairies humides.
- **Le changement climatique** se traduit notamment par l'érosion du trait de côte, des épisodes de sécheresse et la progression des espèces plus thermophiles qui tendent à remplacer celles des biocénoses plus tempérées.
- **Les Espèces Exotiques Envahissantes** modifient les biocénoses notamment en zones humides et étangs.
- **La dégradation des habitats** est liée à la sur-fréquentation, au camping sauvage, à l'eutrophisation des eaux ou leur pollution par les pesticides, mais aussi aux défrichements agricoles sur milieux naturels, aux dépôts sauvages,...
- **Le dérangement des espèces est une menace majeure**

Les interventions mécaniques des telliniers pour écrêter la dune afin d'accéder à la mer se font grâce à une dérogation préfectorale. Cette pratique de pêche induit des impacts potentiellement importants mais qui restent à quantifier sur la faune des estrans, les dunes et le dérangement des oiseaux.

Enjeux

De nombreux enjeux de conservation sont identifiés et priorisés (p.50) : zones humides (connaître leur fonctionnement et favoriser les pratiques agro-environnementales), estran et milieux dunaires (compléter les données existantes, déterminer une capacité et des modalités d'accueil du public pour y préserver des zones de quiétude), landes sur serpentine et landes littorales (poursuivre les inventaires, entretenir les landes pour avoir un bon état de conservation, découverte raisonnée des sites les moins vulnérables).

Les enjeux structurants identifiés sont les suivants : acquisition de connaissances, sensibilisation du public, stratégie foncière, adaptation au changement climatique, adéquation entre les objectifs fixés et les moyens alloués, cohérence entre les politiques publiques et harmonisation des moyens de protection.

2. Dossier administratif

Périmètre

Le périmètre du projet de RNR bigoudène a été travaillé en plusieurs étapes. Son périmètre maximal d'étude, dit « périmètre scientifique », concernait 10 communes (Penmarc'h, Plomeur, St-Jean-Trolimon, Tréguennec, Tréogat, Plovan, Peumerit, Pouldreuzic et Plozévet) pour une surface de 2421,9 ha dont 817 ha de Domaine public maritime (DPM). Le périmètre retenu pour le déploiement de la démarche d'animation foncière couvrait une surface de 1785,2 ha sur les 10 communes citées précédemment. Il concernait 14 propriétaires public et 457 propriétaires privés identifiés pour respectivement 872 parcelles (889,5 ha) et 618 parcelles (395,7 ha) ainsi que 500 ha de DPM. Au 21/05/25, le périmètre présenté pour la demande de classement concerne 1393,6 ha et concerne 9 propriétaires publics (1 307,6 ha) et 61 propriétaires privés (86 ha). La commune de Peumerit n'est désormais plus concernée. Le périmètre définitif du projet de classement est encore susceptible d'évoluer car la phase de recueil des avis formels des propriétaires est encore en cours.

Concertation

L'historique de la concertation est bien présenté dans le dossier administratif. Les aléas de l'évolution du projet montrent sa complexité.

Les porteurs du projet se sont entourés d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de plusieurs groupes de travail. Le comité de pilotage, encadrant la démarche et instance de décision, s'est réuni trois fois au cours de la démarche (12/10/2023, 13/09/2024, 21/05/2025). Le comité technique dont le rôle le plus important est d'accompagner les porteurs du projet sur le plan méthodologique, s'est également réuni trois fois (12/01/2023, 11/07/2023, 02/07/2024).

Sept groupes de travail ont été mobilisés pendant la phase de préfiguration :

GT1 Enjeux et argumentaire scientifique pour le périmètre	Définir le périmètre idéal d'un point de vue scientifique pour la conservation des patrimoines naturels et culturels.	1 réunion 27/02/2023
GT2 Périmètre, usages, menaces et atteintes	Affiner le périmètre « scientifique » au regard des contraintes socio-économiques et administratives.	4 ateliers : fréquentation – usages – enjeux patrimoniaux perçus – interactions usages et activités / patrimoine naturel 31/03/2023 & de nombreuses réunions par thématique (chasse, nautisme, pêche, agriculture, randonnée...). Au total 14 réunions entre 2023 et 2025
GT3 Outils de protection et règlementations	Analyser les réglementations existantes et identifier les éventuelles lacunes concernant certaines zones ou certaines pratiques.	16/05/2023, 11/07/2023
GT4 Réglementation de la future RNR	A partir du guide d'élaboration des réglementations des RNR bretonnes, travailler sur les usages nécessitant d'être encadrés et en proposer les modalités.	12/06/2023, 09/01/2024, 17/05/2024
GT5 Enjeux orientations de conservation	A partir des enjeux définis pour le site, travailler sur les grands objectifs de la future RNR.	18/10/2023, 23/03/2024
GT6 Gouvernance de la future réserve naturelle	Définir l'organisation de la future RNR en lien avec les partenaires déjà impliqués dans la gestion du site.	18/04/2024
GT7 Sensibilisation du public et visibilité de la future RNR	Travailler sur la place de la future RNR dans les actions d'éducation à l'environnement parmi et avec les acteurs déjà engagés en ce sens.	GT envisagé, non réuni : thématique abordée dans le cadre des autres groupes de travail et des réunions bilatérales.

En parallèle aux groupes de travail, les porteurs du projet ont organisé des rencontres bilatérales ou des groupes de travail thématiques. Ces rencontres ont notamment permis d'associer les acteurs socio-économiques du territoire et de lever de nombreuses difficultés et conflits d'usages (nautisme, équitation...).

Malgré l'important travail de concertation, plusieurs communes ont décidé en été 2024 (courrier du 27/08/2024) de se retirer du projet de RNR, notamment en raison d'interrogations sur « l'adéquation entre les moyens humains et financiers qui pourront être alloués et les exigences liées au statut de RNR ». Suite à cette prise de position, les porteurs du projet et le Conseil régional ont prolongé la phase de concertation et réalisé un travail spécifiquement destiné aux élus du territoire. Cette démarche a permis d'amener la plupart des communes à reconsidérer leur position.

Projet de gouvernance

La gouvernance retenue est une cogestion par les deux communautés de communes bigoudènes.

Il est proposé de mutualiser les instances de gouvernance de la réserve naturelle avec celles de la démarche Natura 2000. Cette mutualisation vise à simplifier les démarches et rendre plus lisible le fonctionnement de l'aire protégée. Le projet propose la création d'un comité consultatif de gestion-copil Natura 2000 unique et la rédaction d'un Document Unique de Gestion, faisant office de plan de gestion pour la réserve naturelle et les terrains du Conservatoire du littoral et de document d'objectifs Natura 2000.

La phase de concertation a mis en évidence la nécessité de constituer une instance de gouvernance particulière, le « Comité des Maires ». Le territoire concerné par le projet concerne plusieurs communes et deux intercommunalités, cette instance permettra de les réunir et d'être un organe consultatif et de proposition pour le comité de gestion. Cette instance inédite de concertation ne modifiera pas la composition et le rôle décisionnel du Comité Consultatif de Gestion qui lui revient, l'articulation entre les deux instances est détaillée dans le dossier de classement.

Le projet de gouvernance prévoit la mise en place d'un conseil scientifique propre à la réserve.

Partenariats

Différents partenariats seront mis en place : partenariat foncier majeur avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de plus de 800 ha ce qui a rendu la RNR possible, partenariat technique et scientifique avec Bretagne Vivante, partenariat pédagogique avec l'Association des Amis de la Baie d'Audierne, partenariat pour la surveillance avec les autres corps de police, partenariats pour la gestion avec les communes et les agriculteurs concernés, partenariats avec les différents groupes d'usagers du site.

Bretagne Vivante sera un partenaire technique et scientifique important pour la réserve naturelle, en raison de la présence de plusieurs réserves associatives au sein du périmètre, de la station de bagage de Trunvel et de son expertise scientifique.

L'Association des Amis de la Baie d'Audierne qui assure depuis plusieurs années la sensibilisation du public aux patrimoines naturel, historique et culturel du territoire dans les locaux de la Maison de la Baie d'Audierne (MBA) sera un partenaire important pour les actions de sensibilisation, de

communication et d'éducation. Toutefois la Réserve en tant que telle devra formaliser ce partenariat en lien avec le Conservatoire du littoral.

Maison de site

Compte tenu de l'existence, de la situation et de la reconnaissance unanime de l'action de la Maison de la Baie d'Audierne, cet équipement pourrait devenir la maison de site de la RNR. Elle pourrait alors, grâce au partenariat envisagé avec les Amis de la Baie d'Audierne sensibiliser le public à l'intérêt et au patrimoine de la RNR, communiquer sur la nécessité et la pertinence des réglementations...

Le lieu qui est propriété du conservatoire du littoral qui y a réalisé des aménagements, nécessitera encore une rénovation pour pouvoir jouer le rôle de maison de site.

Projet de réglementation

Le travail sur la réglementation a été élaboré progressivement, avec les contributions du Comité des Maires notamment pour maintenir des accès à certaines plages.

Le projet de réglementation est mis en cohérence avec le cadre régional de réglementation des RNR. Il prend en compte les particularités du site et de ses usages et propose des zonages tenant compte des enjeux, avec notamment la mise en place de deux secteurs d'estran à réglementation renforcée.

Le projet de réglementation permet de donner une meilleure visibilité de la réglementation à l'échelle du site, facilitée par la représentation cartographique, notamment dans le dossier de synthèse, particulièrement pédagogique.

Le projet de réglementation reprend en grande partie des réglementations déjà existantes, il est assez difficile d'identifier dans le projet les obligations réglementaires induites par la création de la réserve naturelle de celles préexistantes ou liées à d'autres cadres réglementaires.

Evaluation des moyens de fonctionnement

L'évaluation des moyens humains nécessaires au fonctionnement de la réserve naturelle se base sur l'expérience de la réserve naturelle de la RNR de la presqu'île de Crozon et propose une mutualisation avec les moyens déjà déployés dans les deux communautés communes (Natura 2000, gardes Conservatoire du littoral). La création de la réserve naturelle permettrait de créer 2 ETP de gardes/techniciens et d'employer un.e conservateur.rice de réserve qui assurera également le rôle de chargé.e de mission Natura 2000. Certaines missions seraient confiées à Bretagne Vivante.

Présentation de la demande par la chargée de projet lors de la séance du 6 novembre 2025

La demande a été présentée par la chargée de projet du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud, S. Boillot, en présence de M. Olivier Pors, Conseiller départemental et Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. La présentatrice a complété le dossier scientifique et répondu de façon très claire aux questions, en soulignant les dossiers en suspens sur les moyens, l'animation foncière et la chasse notamment.

En séance, le CSRPN s'est interrogé sur le « comité des maires » nouvelle instance encore inédite dans les autres RNN et RNR de Bretagne et a questionné l'élu local sur ce point. La réponse est clairement que le comité des maires est une instance de concertation et d'information locales, les maires étant représentés dans le comité scientifique et de gestion.

Avis des rapporteurs

Avis sur le dossier

Présentation et clarté du dossier

Les trois dossiers transmis (scientifique, administratif, de synthèse) se complètent bien. Le dossier de synthèse est assez *remarquable et informatif*, sauf pour la géologie qu'il n'aborde pas.

L'ensemble des documents transmis au CSRPN sont détaillés, clairs et de grande qualité que ce soit en termes de présentation, d'analyse et de cartographie. Il aurait été pertinent d'avoir aussi une carte de du site Natura 2000 qui recouvre partiellement la RNR, sachant qu'un document unique de gestion est envisagé pour les deux démarches (réserve naturelle et Natura 2000). Une carte pédologique aurait été utile pour ce site caractérisé par des roches basiques et ultrabasiques. De même, il n'y a pas de carte géologique à l'échelle du site.

L'analyse des enjeux, menaces et perspectives semble pertinente concernant notamment le patrimoine biologique mais il faut regretter que les enjeux géologiques et géomorphologiques ne soient pas identifiés en tant que tels.

Toutefois les moyens prévus de coordination, gestion, éducation/sensibilisation restent assez faibles compte tenu de la surface et des fortes pressions s'exerçant sur ce site d'une taille exceptionnelle par rapport à celles des autres RNR.

Dossier scientifique

Par rapport au dépôt initial de la demande et aux remarques du CSRPN, les rapporteurs soulignent l'effort important de synthèse et de présentation des données naturalistes incluant la géologie et la géomorphologie (*Si le dossier en réponse à l'AMI avait fait l'impasse sur le patrimoine géologique du périmètre d'étude, le dossier soumis ici rattrape cet « oubli »*). Cette synthèse a été rendue possible par un partenariat avec Bretagne Vivante et par les contributions d'autres partenaires naturalistes (GRETIA, CBN de Brest) et des groupes de travail. Elle repose sur une synthèse de données d'observation, de suivi et sur un important travail bibliographique avec toutefois quelques manques. La synthèse des connaissances existantes permet de dresser un diagnostic écologique assez complet du territoire et confirme les enjeux ayant amené à retenir le projet lors de l'appel à manifestation d'intérêt. Toutefois pour le milieu marin, par manque de connaissances préalables, ce diagnostic reste limité, la plupart des données citées (comme les habitats subtidaux ou les mammifères marins), ne sont pas des enjeux dans le zonage du projet RNR.

Pour pallier le manque dans le dossier, la CRPG a émis quelques remarques sur le fond et la forme :

- *Parler de serpentinite (la roche qui contient de la serpentine)*
- *« Du point de vue géologique, le caractère exceptionnel de cet ensemble « basique et ultrabasique » fait de la baie d'Audierne un des rares témoins (reliques) de l'océan cambro-ordovicien du Massif Central et de son prolongement sud-armoricain ». Il correspond à un affleurement du manteau, ce qui est rarissime en Bretagne.*
- *« La Baie d'Audierne est une cuvette offrant un paysage qui doit tout à son histoire géologique, particulièrement son histoire récente, quaternaire. L'espace du projet de RNR est marqué par la*

falaise morte normande (- 100 000 ans), les variations du niveau marin depuis le Pléistocène et le fait que nous sommes là dans le contexte d'une « géologie vivante » avec une côte d'érosion active. » dont l'évolution se mesure à l'échelle humaine. Ce sera là une situation qui marquera la gestion de la réserve.

La synthèse des enjeux liés au patrimoine naturel a permis de proposer un périmètre scientifique basé sur les enjeux de conservation du site.

La qualité du travail de croisement entre les enjeux naturalistes et les pressions est à souligner, il a été rendu possible par l'important travail de concertation assuré par les porteurs du projet.

Les connaissances naturalistes restent à compléter dans le cadre des travaux de la future réserve naturelle, plusieurs groupes taxonomiques restent encore peu étudiés et la connaissance sur la zone intertidale en termes de biodiversité et de fonctionnalité reste encore à acquérir. Le futur plan de gestion devra également veiller à une actualisation régulière des connaissances, notamment concernant les espèces et habitats à enjeu ; les interactions entre faune, flore et habitats (approche fonctionnelle) seront à étudier.

Sur le site des dunes paluds bigoudènes, les effets des changements climatiques sur le patrimoine naturel et culturel sont potentiellement importants. La nécessaire adaptation de la gestion du site est prise en compte par les porteurs du projet, un stagiaire a été accueilli en 2025 pour réaliser une étude Natur'Adapt. Les résultats enrichiront le futur plan de gestion.

Dossier administratif

Les rapporteurs soulignent l'important travail de concertation réalisé par les porteurs du projet, dans un contexte parfois difficile (désengagement de plusieurs communes en 2024 nécessitant de prolonger la phase de concertation).

Le périmètre proposé au classement constitue un compromis entre enjeux écologiques, contraintes socio-économiques et approche pragmatique (efforts concentrés sur « grands » propriétaires et secteurs portant les plus forts enjeux). Sur les 1740 ha du périmètre d'animation foncière, un peu plus de 1400 ha (80%) sont proposés au classement en RNR ce qui témoigne d'une animation foncière réussie. On peut cependant regretter que, du fait du refus des propriétaires, l'Etang de Kergalan, des zones de Pontalan et de Ty Lann notamment ne soient pas inclus dans le périmètre.

Pour faciliter la visualisation des différents périmètres et repérer les parcelles initialement identifiées dans le périmètre scientifique, il aurait été intéressant de rapprocher les chapitres 2.1 « Périmètre » et 3.2 « Accords de classement », en ne gardant qu'un seul atlas cartographique.

La proposition de mutualiser les instances de gouvernance, les documents de gestion et les moyens humains entre le projet de RNR et Natura 2000 semble indispensable pour garantir une gestion cohérente et une bonne compréhension de l'action. Il conviendra cependant de tenir compte du fait que les enjeux de conservation d'une réserve naturelle ne se limitent pas aux espèces et habitats des directives européennes habitats-faune-flore et oiseaux. Par ailleurs, la gouvernance devra prendre en compte le contexte de millefeuille statutaire de ce site : site classé (Etat), site du Conservatoire du Littoral, RNR et d'un périmètre avec des « trous ».

Les rapporteurs soulignent également la prise en considération des remarques antérieures du CSRPN concernant la gouvernance et l'adéquation des moyens humains. Les partenariats avec

Bretagne Vivante et l'Association des Amis de la Baie seront en effet indispensables pour la future réserve naturelle. La création d'un « comité des maires » pour assurer la prise en compte de l'échelon communal dans la gouvernance de cette réserve s'étendant sur 9 communes et deux intercommunalités est innovant et à saluer. Toutefois, les objectifs et le périmètre du site Natura 2000 sont assez différents de ceux de la RNR et la bonne distinction des deux entités (réserve et site N2000) seront à prendre en considération dans le Document Unique de Gestion, avec des moyens affichés distincts.

Les porteurs de projets proposent une mutualisation des moyens humains dédiés à la gestion et au suivi de la réserve naturelle et du site Natura 2000 ainsi que des propriétés du Conservatoire du littoral. Un renforcement des moyens humains avec la création de 2 ETP de garde/technicien est envisagé ainsi que la délégation de certaines missions scientifiques à Bretagne Vivante. Vu la surface du site et les pressions s'y exerçant, ces moyens restent relativement faibles comparés à d'autres réserves naturelles. Les rapporteurs proposent de réévaluer les moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de la gestion du site après la rédaction du plan de gestion. Ce dernier devrait permettre de mieux définir les besoins de coordination, de gestion et de suivi et d'identifier les possibilités de mutualisation.

Visite sur site

Une visite de terrain d'une demi-journée, le 29 septembre 2025 (guidée par Sarah Boillot, Benjamin Buisson et Aurélie Roussel), en compagnie de Rosine Binard de la Région, a permis de découvrir quelques sites identifiés au préalable et de rencontrer différents autres acteurs sur le terrain (Gaétan Guyot de Bretagne vivante et responsable de la station de baguage de Trunvel, et les membres de l'association des Amis de la Baie d'Audierne qui assurent l'accueil dans la Maison de la Baie d'Audierne).

Pour les cordons de galets, il en ressort l'importance de l'érosion marine constatée à l'Ero vili, ainsi que la verrue d'une ancienne protection par géotextile et enrochement protégeant une petite bâtie, éléments prévus à la destruction. La carrière du Ru vein avec ses galets redressés témoignant de phénomènes de cryoturbation nécessitera un entretien minimal pour éliminer ou contrôler les ligneux et les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) qui la colonisent (*Eleagnus* notamment).

Un point sur l'avifaune de la réserve a été dressé par le responsable de la station de baguage de Trunvel, et son avis sur l'évolution des populations et les menaces les affectant a été recueilli.

La visite du Concasseur à galets de Trégueennec a permis d'effectuer un transect sur la palud jusqu'à l'estran. Les zones à characées ont été aperçues. Le problème du vandalisme sur le monument et de la fréquentation des souterrains, refuges du Grand Rhinolophe, ont été évoqués, ainsi que le passé agricole sur ces zones désormais enfrichées. Les pratiques des tellineurs ont également été abordés. Pour éviter l'épuisement des stocks, une étude du stock actuel des deux espèces de tellines (*Donax trunculus* et *Donax vittatus*) semble nécessaire, ceci pour apprécier les possibilités d'exploitation durable de *D. trunculus* (l'autre espèce n'étant pas d'intérêt commercial). Les résultats d'une telle étude pourront avoir une conséquence sur la réglementation de la pêche aux tellines.

Une rapide visite à la Maison de la Baie d'Audierne a permis d'échanger quelques mots avec les bénévoles de l'Association des Amis de la Baie d'Audierne.

Enfin un dernier point d'arrêt a concerné la zone de l'Arrêté de Protection de Biotope de Kerharo à Plomeur, où les rapporteurs ont pu voir de près mais rapidement les characées, la prairie à Liparis de Loisel et la cladiaie. La question des niveaux d'eau estivaux a alors pu être évoquée.

Points d'attention et perspectives

Un travail d'animation foncière à poursuivre

L'animation foncière est à poursuivre, notamment pour les zones à enjeux majeurs qui n'ont pas pu être intégrées : étang de Kergalan, secteurs de Ty Lann et de Pontalan (ce qui est bien envisagé) pour une intégration possible lors d'un renouvellement de classement. Plus largement, une veille sur les changements fonciers pourrait être réalisée pour s'assurer de la possibilité de compléter ultérieurement le périmètre.

Actualisation des connaissances anciennes et développement de nouvelles connaissances

Les connaissances naturalistes anciennes sont à réactualiser, notamment la cartographie des habitats. Certaines sont à acquérir, notamment sur le domaine intertidal (biodiversité des invertébrés marins intertidaux) et les milieux aquatiques (recrutement de l'Anguille, macrophytes...), mais également pour des groupes taxonomiques peu ou pas étudiés sur le site (bryophytes, lichens, des macromycètes...). Ces acquisitions de connaissances en termes d'inventaire mais aussi de fonctionnement (interactions hydrologiques et biologiques entre le domaine terrestre et le domaine marin en particulier) ainsi que leur priorisation seront à planifier dans le futur plan de gestion.

La RNR créée, le gestionnaire devra mettre à niveau ses connaissances et compétences pour la géologie et le patrimoine géologique du site.

Bretagne Vivante sera un partenaire précieux, notamment pour poursuivre l'amélioration des connaissances de la faune et de ses habitats. L'intérêt et l'importance de la station de baguage de Trunvel n'est plus à démontrer, mais l'association dispose également de compétences concernant d'autres groupes taxonomiques qui pourront être mobilisées.

Le CSRPN apprécie l'implication de la future RNR dans le programme « Réserves naturelles et changement climatique en Bretagne » dès 2025 ; effectivement il devrait permettre d'établir un diagnostic de la vulnérabilité du site aux effets du changement climatique et ainsi d'intégrer dans son plan de gestion des mesures pour accompagner ces changements plutôt que de les subir.

Possibles conflits d'usage

Plusieurs usages/activités pratiqués sur le site sont susceptibles d'affecter négativement le patrimoine naturel. Les réglementations déjà en place ou à venir avec la mise en place de la réserve naturelle risquent de susciter des réactions négatives et des oppositions au projet de réserve naturelle. Le CSRPN identifie en particulier la pêche à la telline et la gestion des chiens. Il conviendra d'étayer les propositions de réglementation par des études démontrant de manière objective l'impact de ces pratiques (ex. études des stocks de telline, écrêtage de la dune pour circuler en voiture sur le DPM, impact des chiens sur les populations d'oiseaux...) et accompagner la création de

la réserve et la mise en application de la réglementation par des actions d'information et de sensibilisation.

Par ailleurs, le CSRPN préconise l'arrêt de la chasse au Renard roux, ainsi que l'interdiction de la chasse sur le DPM.

Gouvernance

La gouvernance proposée est assez complexe, avec l'introduction d'un échelon complémentaire, le comité des maires. Sans mettre en doute l'utilité de cet échelon complémentaire, sa création ajoute une instance à animer. Le rôle de chaque instance devra être bien identifié et précisé (fait dans la proposition de gouvernance) et la composition de ces instances devra être en adéquation avec leur rôle. Le conseil scientifique devra par exemple être composé d'experts scientifiques, les représentants d'activités n'y auront pas leur place pour éviter des conflits d'intérêt (ex. souhait des tellineurs d'être associés au conseil scientifique, les rapporteurs considèrent que c'est le rôle d'Ifremer ou de scientifiques halieutes spécialistes de la gestion des stocks d'espèces marines).

Les rapporteurs souscrivent à la mutualisation de la gouvernance entre la réserve naturelle et le site Natura 2000 mais attirent l'attention sur les éventuelles difficultés : les périmètres de la RNR et du site Natura 2000 ne sont pas identiques, ni les objectifs des deux outils de protection. Le Document Unique de Gestion devra intégrer les deux périmètres et une évaluation des enjeux et une définition d'objectifs cohérentes avec les objectifs RNR et Natura 2000. La mutualisation de la gouvernance devrait faciliter les collaborations avec des espaces naturels non intégrés au projet de réserve naturelle (pointe de la Torche, marais du Stêr).

Moyens de fonctionnement

Vu la surface du site et les pressions s'y exerçant, les moyens de fonctionnement envisagés restent relativement faibles comparés à d'autres réserves naturelles. Le plan de gestion devrait permettre de mieux évaluer les besoins de coordination, de sensibilisation/communication, de gestion et de suivi. Les rapporteurs proposent de réévaluer les moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de la gestion au moment de l'adoption du plan de gestion.

Le budget présenté dans le dossier de demande de classement ne couvre que les coûts de fonctionnement et d'expertise de Bretagne Vivante, il n'intègre pas le coût des éventuels travaux. Le montage de contrats Natura 2000, de dossiers de demande d'investissement est chronophage et pèsera potentiellement de manière significative dans la charge de travail du conservateur.trice de la réserve naturelle.

En conclusion : avis du CSRPN

Avis très favorable au projet de création de la Réserve Naturelle Régionale des Dunes et Paluds Bigoudènes, compte tenu des enjeux géologiques, biologiques et patrimoniaux du site. Le mode de gestion proposé sera à affiner en démontrant son efficience. Il pourrait être intéressant d'envisager un bilan à mi-parcours.

Les recommandations du CSRPN sont les suivantes :

- L'élaboration du plan de gestion sera l'occasion pour centrer le diagnostic écologique sur le périmètre de la réserve naturelle (exclusion des espèces pélagiques).

- Poursuivre les échanges avec les acteurs de la chasse pour aboutir à une interdiction de la chasse au Renard roux et de la chasse sur le DPM.
- Poursuivre le travail sur la maîtrise foncière sur le périmètre scientifique en vue d'ajustements futurs de la surface de la RNR.
- Avoir dans le plan de gestion un observatoire du foncier et une vigilance forte afin de réduire l'éclatement (cellule foncière entre les communautés de communes et le Département, peut-être dans le cadre du SCOT).
- Etablir un observatoire des impacts des activités anthropiques, notamment sur la faune.
- Suite aux travaux de Natur'Adapt, prévoir un observatoire des changements climatiques articulé avec ce qui se fait sur d'autres réserves littorales (Sillon de Talbert, Baie de Saint Brieuc, Guissény, Etangs du Loc'h, Séné, ...).
- Prévoir des actions de communication sur le patrimoine biologique, mais aussi sur la justification de la réglementation.
- Prévoir des actions de communication élaborées avec des géologues sur la géologie et le patrimoine géologique exceptionnel de cette RNR.
- Coordonner les actions entre les différentes structures notamment grâce à l'élaboration d'un Document Unique de Gestion. Préciser les contenus et limites des conventions avec Bretagne Vivante et les Amis de la Baie d'Audierne. Poursuivre la communication avec les propriétaires qui ont choisi de maintenir la chasse sur leurs terrains, pour diminuer progressivement son impact sur la faune. Continuer le travail de concertation et de proposition de régulation avec les parties prenantes sur le problème du sanglier.
- Développer l'acquisition et la synthèse des connaissances sur l'ensemble du périmètre d'étude, notamment sur le patrimoine marin intertidal, les cryptogames terrestres, ainsi que sur le fonctionnement des étangs de Trunvel et Kergalan.
- Réfléchir à la problématique des EEE à l'échelle du site et dans le cadre de la stratégie régionale EEE en voie de finalisation.
- Travailler sur le long terme avec le monde agricole qui assure de fait un entretien des espaces par l'éco-pâturage.

Le CSRPN restera attentif à la prise en considération de son avis lors de l'élaboration du plan de gestion.

Vote : Avis favorable pour une labellisation de la RNR Des Dunes et Paluds Bigoudènes confirmé par un vote à l'unanimité du CSRPN en date du 6 novembre 2025.

Avis définitif arrêté le 29 novembre 2025

Signature(s)



Jacques HAURY,
Président du CSRPN Bretagne
et Marion HARDEGEN,
Experte déléguée